

INTRODUCTION

Pourquoi une assurance annulation?

Essayez de vous imaginer. Cela fait des mois que vous préparez le voyage de vos rêves. Subitement, tout tombe à l'eau à cause d'une maladie, d'un accident de la circulation, d'examens à repasser ou d'un autre malheur. Comme si tout cela ne suffisait pas, les frais s'ajoutent encore à la somme totale du voyage.

Pour les voyages de dernière minute l'assurance annulation n'est pas du luxe non plus. La plupart des annulations (80 à 90 %) se font dans les 7 jours avant le départ et c'est à ce moment que les frais sont les plus élevés!

Ne partez pas sans assurance voyage et assistance!

- I Oui mais j'ai une assurance via ma mutuelle.
Evidemment, il est important d'avoir une bonne mutuelle mais si vous devez rentrer d'urgence en Belgique en cas de maladie ou décès d'un parent proche, la mutuelle n'interviendra probablement pas. De plus, les frais médicaux sont parfois couverts jusqu'à € 5.000 ou dans le cas d'une hospitalisation urgente. Non seulement c'est trop limité, mais en plus le remboursement éventuel se fait sur base du tarif belge.
- I Oui mais je suis couvert par ma carte de crédit.
La plupart des cartes de crédit classiques offrent uniquement une assurance accidents de voyage gratuite, c'est-à-dire qu'en cas de décès ou d'invalidité permanente, vous aurez droit à un capital de maximum € 100.000.
- I Oui mais j'ai une assurance voyage et annulation annuelle.
Votre police à l'année ne vous couvre que pour l'assistance. La durée de voyage est couramment limitée à maximum 3 mois consécutifs.

Et n'oublions pas les soins donnés en Belgique et consécutifs à un accident survenu pendant vos vacances, les bagages perdus ou volés, les jours non-jouis lors d'un retour précoce, le retard des vols, l'immobilisation sur place suite à un acte de terrorisme, etc.

Protections vous offre une assurance voyage et annulation complète à un prix avantageux!